

**Programme d’aide à la publication des auteurs français en Grèce**

**« Jacqueline de Romilly »**

**Ambassade de France en Grèce- Institut français de Grèce**

***Session : novembre 2024***

***Afin de favoriser la diffusion du livre et des auteurs français en Grèce, l’Ambassade de France en Grèce (Institut français de Grèce) a mis en place le 1er janvier 2011 un Programme d’Aide à la Publication, ou PAP « Jacqueline de Romilly ».***

Dans le domaine du livre, les liens entre la France et la Grèce sont anciens et féconds. Aujourd’hui, la langue française demeure la deuxième langue la plus traduite. L’Institut français de Grèce, lieu de référence culturel français depuis plus de cent ans, soutient les éditeurs qui rendent possible l’accès du public grec à la création et la pensée françaises.

Depuis sa mise en place, ce programme a fait bénéficier une cinquantaine d’éditeurs grecs de 100 000 euros d’aide à la publication.

Dans le cadre de ce programme, toute publication en grec d’un ouvrage écrit en français pourra faire l’objet d’une demande de soutien, adressée par l’éditeur grec à l’Institut français de Grèce.

Les demandes de soutien éligibles seront examinées par un **comité d’experts** présidé par le Conseiller de coopération et d’action culturelle, directeur de l’IFG ou son représentant. Ce comité se réunira vers la mi-novembre.

Les ouvrages soutenus s’inscriront dans une collection, la ***Collection Institut français de Grèce****,* qui valorisera la collaboration entre l’IFG et les éditeurs grecs. Cette Collection, qui s’enrichit de façon continue, véritable cartographie de la présence intellectuelle et créative française en Grèce, comprend déjà plus d’une centaine de titres en littérature classique (Rousseau, Stendhal…) et contemporaine (Annie Ernaux, David Foenkinos…), mais aussi des ouvrages d’histoire, de philosophie, de sociologie, des essais… tous d’excellence.

**► Modalités de participation - Critères d’éligibilité**

Le PAP « Jacqueline de Romilly » est accessible à tout éditeur professionnel ne relevant pas de l’édition publique (ou assimilée), dès lors qu’il publie en grec la traduction d’un ouvrage écrit par un ou plusieurs auteurs français ou francophones.

Chaque éditeur ne pourra déposer **plus de trois** dossiers par session. La demande doit être faite après achat des droits et signature du contrat avec le traducteur.

Tous les genres sont éligibles hormis les livres scolaires. Le tirage prévu devra être d’au moins 500 exemplaires.

Seuls les dossiers complets et répondant aux critères d’éligibilité seront étudiés par le comité d’experts. La liste des pièces à fournir est précisée en fin du formulaire de demande.

Le soutien financier accordé dans le cadre du PAP « Jacqueline de Romilly » sera proportionnel au coût total de réalisation de la publication, achat des droits et frais de traduction inclus.

**► Engagements des bénéficiaires**

Les ouvrages soutenus dans le cadre du PAP « Jacqueline de Romilly » devront être publiés dans un délai de 18 mois après signature de la convention. A titre exceptionnel, un délai complémentaire non renouvelable pourra être accordé, sur demande justifiée adressée à l’IFG plus de trois mois avant la fin du délai de 18 mois.

Tout éditeur bénéficiant d’un soutien dans le cadre du PAP « Jacqueline de Romilly » devra adresser à l’IFG **trois exemplaires** de l’ouvrage soutenu, dans un délai d’un mois après parution.

Il devra faire figurer sur la page faisant face à la page de titre la mention suivante : « La publication de cet ouvrage été soutenue par le service de coopération et d’action culturelle de l’Ambassade de France en Grèce ».

Il devra faire figurer la mention « Collection IFG » suivi du logo de l’institut français de Grèce, sur la couverture ou sur la page de titre ou sur la 4ème de couverture.

**► Modalités de versement du soutien accordé dans le cadre du PAP « Jacqueline de Romilly »**

Les éditeurs seront informés individuellement de la suite donnée à leur demande. Pour chaque projet retenu, une convention sera passée entre le Service de coopération et d’action culturelle de l’Ambassade de France en Grèce - Institut français de Grèce et le bénéficiaire.

La contribution financière de l’IFG sera versée en deux temps : 50 % à la signature de la convention, 50 % à la parution de l’ouvrage.

L’IFG devra être informé de toute modification intervenant dans le projet, ainsi que de tout retard pris dans la réalisation de l’ouvrage.



**DEMANDE DE SOUTIEN DANS LE CADRE DU « PAP Jacqueline de Romilly » /**

**ΑΙΤΗΣΗ ΥΠΟΣΤΗΡΙΞΗΣ ΣΤΑ ΠΛΑΙΣΙΑ ΤΟΥ ΠΡΟΓΡΑΜΜΑΤΟς ΒΟΗΘΕΙΑΣ ΓΙΑ ΕΚΔΟΤΕΣ**

**Nom de la maison d’édition / Όνομα εκδοτικού οίκου** :

Coordonnées / Στοιχεία :

Nom du directeur / Όνομα διευθυντή :

Nombre d’emplois salariés / Αριθμός υπαλλήλων :

Chiffre d’affaires / Πωλήσεις (τζίρος) :

Nombre moyen d’ouvrages publiés annuellement / Μέσος όρος βιβλίων ανά χρόνο :

Nombre moyen de traductions publiées annuellement / Μέσος όρος μεταφρασμένων βιβλίων ανά χρόνο :

Nombre moyen de traductions du français publiées annuellement / Μέσος όρος μεταφρασμένων γαλλικών βιβλίων ανά χρόνο :

**Titre de l'ouvrage faisant l’objet de la demande / Τίτλος βιβλίου που αιτείται βοήθειας :**

Auteur / Συγγραφέας :

Date de la 1e édition en France / Ημερομηνία 1ης έκδοσης στην Γαλλία :

Editeur français / Γαλλικός εκδοτικός οίκος :

Coordonnées / Στοιχεία :

Tirage prévu / Τιράζ :

Date de parution  / Ημερομηνία έκδοσης :

Genre / Είδος :

Mode de diffusion et actions de promotion envisagés / Μέσα διάθεσης και ενέργειες επικοινωνίας :

**Cession des droits / Παραχώρηση δικαιωμάτων**

Cession / Παραχώρηση :

 nationale / εθνική

 régionale (Grèce et Chypre) / τοπική (Ελλάδα και Κύπρος)

 mondiale / παγκόσμια

Date de signature du contrat / Ημερομηνία υπογραφής συμβολαίου :

Nom du traducteur / Όνομα μεταφραστή :

Coordonnées / Στοιχεία :

**Budget total du projet TTC (en euros) / Συνολικός προϋπολογισμός, συμπεριλαμβανομένου ΦΠΑ (σε ευρώ) :**

**Observations / Παρατηρήσεις :**

**Nom et qualité du signataire/ΟΝΟΜΑ ΚΑΙ ΙΔΙΟΤΗΤΑ ΤΟΥ ΥΠΟΓΡΑΦοΝΤΟς**

**Date/ΗΜΕΡΟΜΗΝΙΑ signature/ΥΠΟΓΡΑΦΗ**

|  |
| --- |
| **DOCUMENTS A JOINDRE AU FORMULAIRE DÛMENT REMPLI / ΕΓΓΡΑΦΑ ΣΥΝΗΜΜΕΝΑ ΜΕ ΤΗΝ ΣΥΜΠΛΗΡΩΜΕΝΗ ΑΙΤΗΣΗ** |

1. Présentation de la maison d’édition (1 page maximum) et catalogue des publications / Παρουσίαση του εκδοτικού οίκου (έως 1 σελίδα) και κατάλογος των εκδόσεων
2. Liste des ouvrages français traduits durant les trois dernières années / Κατάλογος των μεταφρασμένων γαλλικών βιβλίων των 3 τελευταίων χρόνων
3. Présentation de l’ouvrage (un exemplaire en français sera fourni; il sera ensuite retourné à l’éditeur) avec les caractéristiques techniques du projet éditorial : tirage, nombre de pages, illustrations, prix de vente public à l’unité, date de parution,…(1 page maximum) / Παρουσίαση του έργου (αντίτυπο στα γαλλικά, το οποίο θα επιστραφεί στον εκδότη) με τα τεχνικά χαρακτηριστικά του εκδοτικού πλάνου : τιράζ, αριθμός σελίδων, εικονογράφηση, λιανική τιμή πώλησης ανά κομμάτι, ημερομηνία έκδοσης, … (έως 1 σελίδα)
4. Copie du contrat de cession des droits / Αντίγραφο συμβολαίου αγοράς δικαιωμάτων
5. Copie du contrat passé avec le traducteur / Αντίγραφο του συμβολαίου με τον μεταφραστή
6. Courte présentation du traducteur (biobibliographie) / Σύντομη παρουσίαση του μεταφραστή (βιογραφικό και βιβλιογραφία)
7. Echantillon de traduction représentant environ 5 % de l’œuvre et au plus dix pages. Le texte grec doit être accompagné du texte français dans le même document / Δείγμα μετάφρασης, 5 % του έργου και το πολύ 10 σελίδες. Το ελληνικό κείμενο πρέπει να συνοδεύεται από το γαλλικό στο ίδιο αρχείο
8. Fiche budgétaire détaillant les coûts de réalisation de l’ouvrage, incluant le coût de fabrication, de l’achat des droits et les frais de traduction, et précisant si d’autres organismes ont été saisis d’une demande de soutien / Προϋπολογισμός με λεπτομέρειες για τα έξοδα παραγωγής, συμπεριλαμβανομένων του κόστος αγοράς δικαιωμάτων και μετάφρασης και διευκρινίζοντας αν έχει γίνει αίτηση για βοήθεια σε άλλους οργανισμούς

Οποιαδήποτε ελλιπής αίτηση θα επιστρέφεται στον εκδότη / Ευχαριστούμε για την κατανόηση